

Budget fédéral de 2025

Mémoire de l'ABRC à l'intention du Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Le 31 juillet 2025

Canadian Association of Research Libraries –
Association des bibliothèques de recherche du Canada

1125 promenade du Colonel By, bibliothèque MacOdrum
Université Carleton, Ottawa (Ontario) K1S 5B6
info@carl-abrc.ca

www.carl-abrc.ca



Résumé

- **Recommandation 1 :** Que le gouvernement stimule la croissance économique du Canada en appuyant la science ouverte au moyen d'un investissement annuel de 5,5 M\$ pour favoriser des mesures incitatives bonifiées et des activités coordonnées.
- **Recommandation 2 :** Que le gouvernement rende le programme d'accès équitable à la lecture (PAEL) permanent et finance de façon prioritaire les groupes nationaux qui, par l'intermédiaire de bibliothèques francophones et anglophones, offrent des services d'accès à la lecture aux personnes ayant des déficiences perceptuelles partout au Canada et qui ont démontré leur capacité, comme le Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAÉB) et le Réseau national de services équitables de bibliothèque (RNSEB).
- **Recommandation 3 :** Que le gouvernement renouvelle le financement du programme Livres numériques accessibles – Soutien aux organismes à même le Fonds du livre du Canada pour cinq autres années au même niveau (22,8 M \$), afin d'aider les éditeurs canadiens à créer des documents accessibles dès le départ.
- **Recommandation 4 :** Que le gouvernement augmente de 35 M\$ le budget de base de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) afin de permettre une utilisation optimale des technologies numériques et d'accélérer la transition vers l'environnement numérique du patrimoine documentaire et de la tenue des dossiers du gouvernement fédéral.

Introduction

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) est le chef de file de la communauté des bibliothèques de recherche du Canada. Elle regroupe les 29 plus grandes bibliothèques universitaires du pays et aspire à favoriser un écosystème de recherche canadien durable, inclusif et efficace.

Recommandations

Un engagement ferme et coordonné à l'égard de la science ouverte

Le gouvernement s'est notamment donné comme objectifs d'attirer les meilleurs talents du monde entier pour contribuer à bâtir notre économie et à réduire les dépenses de fonctionnement pour que les Canadiens puissent investir dans la consolidation de l'économie du G7. Dans ce but, il s'est engagé à moderniser la science et la recherche pour que les investissements fédéraux dans la recherche soient guidés par les grands enjeux mondiaux et mobilisent l'expertise canadienne en ce sens.

Nous sommes convaincus qu'un engagement fédéral bonifié à l'égard de la science ouverte dans tous les travaux de recherches financés par l'État favorisera l'atteinte de ces objectifs. L'investissement nécessaire est modeste, mais essentiel à l'heure actuelle. Améliorer la coordination dans le paysage fragmenté d'aujourd'hui conduira à des gains tangibles dans la façon dont le Canada participe à l'écosystème mondial du savoir, ce qui entraînera de multiples avantages nets, notamment la souveraineté des données, l'interopérabilité de l'écosystème, la réduction des coûts grâce à la collaboration, la transformation numérique et la durabilité à long terme du savoir scientifique canadien.

La science ouverte :

inclut toutes les disciplines scientifiques et tous les aspects des pratiques savantes, y compris les sciences fondamentales et appliquées, les sciences naturelles et les sciences sociales et humaines, et repose sur les piliers essentiels suivants : les connaissances scientifiques ouvertes; les infrastructures de la science ouverte; la communication scientifique; la participation ouverte

des acteurs de la société; et le dialogue ouvert avec les autres systèmes de connaissances.¹

Le Canada a déjà commencé à ce travail grâce des mesures du gouvernement fédéral, dont des investissements par l'entremise d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada dans l'Alliance de recherche numérique du Canada et dans le Bureau de la conseillère scientifique principale. D'autres mesures du gouvernement fédéral visent une meilleure coordination et une orientation stratégique ouverte entre les organismes subventionnaires fédéraux. À titre d'exemple, l'Alliance réunit des experts en calcul informatique de pointe, en gestion des données de recherche (GDR) et en logiciels de recherche afin d'accélérer la découverte en transformant les manières de concevoir, de gérer, de maintenir et de fournir l'infrastructure de recherche numérique aux chercheurs canadiens et à leurs collaborateurs ailleurs dans le monde. L'infrastructure nationale de recherche exige une GDR efficace pour que les actifs de données du Canada respectent les principes FAIR (découvrables, accessibles, interopérables et réutilisables), soit des données aussi ouvertes que possible, mais protégées au besoin. Le Canada peut réaliser des gains d'efficacité importants en rationalisant l'écosystème de demande, de financement et d'évaluation de la recherche, et ce, en mettant en œuvre une stratégie nationale relative aux identifiants pérennes. Ces éléments sont tous essentiels pour la science ouverte, mais les progrès du Canada dans ces domaines sont plus lents que ceux d'autres pays. Contrairement à plusieurs pays du G7 et d'Europe, il manque plusieurs structures clés au Canada pour faire des progrès accélérés et mesurables.

Il existe des modèles éprouvés et bien documentés. Par exemple, la France a achevé son [deuxième plan national pour la science ouverte](#) et prépare une nouvelle stratégie nationale pour la science ouverte pour les huit prochaines années. Parmi ces jalons importants, la France a formé un comité consultatif des acteurs de la science ouverte; nommé un coordinateur de la science ouverte; défini et suivi une stratégie nationale et financé un modeste Fonds national pour la science ouverte (6 M€) pour la promotion, l'adoption, le déploiement d'infrastructures, le suivi, ainsi qu'une coordination et une liaison internationales optimales.

L'adoption de structures semblables permettrait au Canada d'appuyer la formation des étudiants des cycles supérieurs, d'encourager les pratiques de science ouverte, de financer l'infrastructure à petite échelle pour le partage des données et le libre accès aux articles de recherche, ainsi que d'autres mécanismes à faible coût qui font évoluer les pratiques de recherche. En outre, cette mesure maximiserait les

¹ UNESCO, *Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte*, article 6, <https://doi.org/10.54677/LTRF8541>.

retombées du financement fédéral dans l'écosystème de recherche du Canada et ferait progresser la recherche fondée sur la collaboration internationale et axée sur la mission.

Nous croyons que ce rôle devrait être attribué à la nouvelle organisation-cadre de financement de la recherche annoncée dans le [budget de 2024](#) « afin d'assurer une meilleure coordination dans l'écosystème de la recherche financé par le gouvernement fédéral ». Toutefois, comme cette organisation n'existe pas encore, ce rôle de coordination devrait immédiatement être ajouté au mandat et à la capacité du comité de gestion collaborative des trois organismes.

Nous recommandons un investissement annuel de 5,5 M\$, une somme à peu près équivalente au budget central du bureau du coordonnateur de la science ouverte et du fonds national connexe en France. Cet investissement permettrait au Canada de mener des efforts comparables à ceux de ses partenaires internationaux dans la promotion de la science ouverte par divers moyens : le libre accès aux résultats de la recherche, l'intégration des principes de données FAIR (découvrables, accessibles, interopérables et réutilisables) dans les pratiques de recherche, la saisie du code source comme exigence à intégrer et la promotion de la persistance dans un écosystème de recherche hautement efficace et interopératif.

En renforçant l'écosystème de science ouverte, celui-ci deviendra un puissant moteur d'innovation et de croissance économique. En améliorant la transmission du savoir entre le milieu universitaire, le gouvernement et le secteur privé, les pratiques de la science ouverte accélèrent la commercialisation des idées et favorisent le développement de technologies et de services canadiens de grande valeur.

Des investissements ciblés dans l'infrastructure et dans la gouvernance de la science ouverte peuvent accroître l'efficacité de la recherche, réduire le double emploi et rationaliser les flux de travail entre les disciplines et les secteurs. De meilleurs processus et des normes partagées facilitent la collaboration et l'émergence de nouveaux partenariats avec les petites et moyennes entreprises, contribuant ainsi à transformer les percées scientifiques en résultats économiques tangibles.

Puisque le gouvernement cherche à concilier ses responsabilités financières avec la création d'une économie alimentée par l'innovation, renforcer l'architecture canadienne de la science ouverte apparaît comme un investissement prudent et stratégique.

Recommandation :

- 1) Que le gouvernement stimule la croissance économique du Canada en appuyant la science ouverte au moyen d'un investissement annuel de 5,5 M\$ pour favoriser des mesures incitatives bonifiées et des activités coordonnées.

Soutien à la publication de documents accessibles

Le plan de 2025 *Un Canada fort* du premier ministre Carney comprend une mesure intitulée « Soutenir la science et la recherche » qui prévoit entre autres que son gouvernement « favorisera la pleine intégration des personnes en situation de handicap dans les sphères universitaires, sociales et professionnelles en obligeant les éditeurs canadiens à fournir, d'ici 2030, une copie accessible de tous les livres électroniques produits ou publiés au Canada.² » Cela concorde également avec la lettre de mandat de 2025 du Cabinet du premier ministre, qui décrit le Canada comme « un pays dynamique qui est fier de sa diversité, qui prend soin des personnes les plus vulnérables et qui se bat pour offrir un avenir meilleur à tout un chacun.³ » Il est essentiel d'offrir aux Canadiens ayant des déficiences perceptuelles un accès équitable à la lecture et à d'autres œuvres publiées afin de promouvoir les valeurs et les objectifs énoncés dans ces documents.

Fournir un accès large et équitable à l'information et aux connaissances scientifiques est la mission principale des bibliothèques. Le [rapport final du Groupe de travail de l'ARL-ABRC sur la mise en œuvre du Traité de Marrakech](#) (2023) démontre qu'il y a un écart important dans la disponibilité des documents pour les personnes ayant une déficience de lecture des imprimés, en précisant que « moins de 10 % des ouvrages disponibles dans le monde entier sont disponibles en formats adaptés.⁴ »

Par le passé, le gouvernement a soutenu la publication de documents accessibles. Le budget de 2019 prévoyait un investissement de 22,8 M\$ sur cinq ans pour développer la production et la distribution durables de [livres numériques accessibles](#) par des éditeurs canadiens indépendants par l'intermédiaire du [Fonds du livre du Canada](#), mais ce financement a pris fin en mars 2024. Dans le budget de 2024, un investissement supplémentaire de 10 M\$ a été annoncé pour soutenir les auteurs et

² Parti libéral du Canada, *Un Canada fort : le plan de Mark Carney*, 2025, p. 59, <https://liberal.ca/wp-content/uploads/sites/292/2025/04/Un-Canada-Fort.pdf>.

³ Cabinet du premier ministre du Canada, *Lettre de mandat*, 21 mai 2025, <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2025/05/21/lettre-de-mandat>.

⁴ Association of Research Libraries et Association des bibliothèques de recherche du Canada, *Rapport final du Groupe de travail de l'ARL-ABRC sur la mise en œuvre du Traité de Marrakech*, décembre 2023, p. 15, <https://doi.org/10.29242/report.marrakesh2023>.

les éditeurs canadiens, mais aucune somme n'a été versée spécifiquement à l'édition de livres numériques accessibles dès le départ.

Pour appuyer l'équité et l'inclusion, le gouvernement du Canada doit garantir un financement soutenu aux organismes offrant des services de lecture accessible. Au cours de l'exercice 2024-2025, le CAÉB et le RNSEB, des fournisseurs importants de documents imprimés en formats substitués pour les Canadiens ayant une déficience perceptuelle, ont obtenu du financement du PAEL après avoir présenté une demande dans le cadre d'un processus concurrentiel mené par Emploi et Développement social Canada. Ce programme prendra fin en mars 2027. Ce changement risque de compromettre la stabilité et la continuité des services fournis par ces organismes. Pour que le Canada respecte ses engagements en matière d'accessibilité et d'inclusion des personnes en situation de handicap, nous recommandons au gouvernement de rétablir le fonds dédié et soutenu au CAÉB et au RNSEB.

Une approche entièrement menée par l'industrie ne saurait répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes qui ont besoin de services de lecture accessibles. Il faut poursuivre le travail jusqu'à ce que tous les documents créés en format numérique soient accessibles. En continuant à financer la production d'œuvres accessibles dès le départ, le gouvernement canadien pourra atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans le [Traité de Marrakech](#) et respecter les engagements pris par le Parti libéral dans sa Déclaration sur les personnes handicapées et dans son plan Un Canada fort.

Recommandations :

- 2) Que le gouvernement rende le PAEL permanent et finance de façon prioritaire les groupes nationaux qui, par l'intermédiaire de bibliothèques francophones et anglophones, offrent des services d'accès à la lecture aux personnes ayant des déficiences perceptuelles partout au Canada et qui ont démontré leur capacité, comme le CAÉB et le RNSEB.
- 3) Que le gouvernement renouvelle le financement du programme Livres numériques accessibles – Soutien aux organismes à même le Fonds du livre du Canada pour cinq autres années au même niveau (22,8 M\$), afin d'aider les éditeurs canadiens à créer des documents accessibles dès le départ. Cette mesure reconnaîtra que le marché ne peut à lui seul éliminer les obstacles l'accessibilité et que le PAEL demeure essentiel pour combler cette lacune.

Optimisation numérique pour améliorer l'efficacité et la reddition de comptes du gouvernement à BAC

Conformément à la [Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada](#) (2004, art. 7), BAC a pour mission : « a) de constituer et de préserver le patrimoine documentaire; b) de faire connaître ce patrimoine aux Canadiens et à quiconque s'intéresse au Canada, et de le rendre accessible; c) d'être le dépositaire permanent des publications des institutions fédérales, ainsi que des documents fédéraux et ministériels qui ont un intérêt historique ou archivistique ». Ces responsabilités demeurent primordiales, et de plus en plus, elles sont accomplies dans un environnement numérique.

Depuis sa création il y a 21 ans par la fusion de Bibliothèque nationale et d'Archives nationales du Canada, BAC s'est employée avec diligence à élaborer une nouvelle politique, des normes, des processus et une infrastructure, ainsi qu'à développer une expertise afin de faire face au virage numérique. BAC est prête à mettre de l'avant de nouvelles initiatives novatrices afin de tirer pleinement parti des possibilités d'amélioration de l'accès et des efficiences opérationnelles qu'offrent les technologies numériques. Des initiatives comme les métadonnées générées par l'IA, la numérisation en nombre et une infrastructure technologique moderne sont essentielles pour fournir des services optimisés et répondre aux attentes des utilisateurs.

En vertu de son mandat relatif aux archives gouvernementales, BAC tient les archives de 107 ministères actifs et de plus de 100 ministères abolis. L'an dernier, BAC, de même que ses nombreux clients qui présentent des demandes d'accès à l'information, ont bénéficié des investissements importants que le gouvernement a effectués dans le programme d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de BAC (se reporter à son [plan d'action](#) et aux [mises à jour sur le programme](#)). La nouvelle [stratégie en matière de confiance et de transparence](#), qui englobe le nouveau [Document d'orientation sur la divulgation de documents historiques](#), a eu des répercussions positives. Il faut poursuivre le travail en ce sens, y compris le soutien et le financement du gouvernement.

BAC s'engage également à faire en sorte que les collections reflètent mieux la diversité de points de vue au Canada. L'organisation mène de nombreuses initiatives du [patrimoine documentaire autochtone](#) dans le cadre de la réconciliation du gouvernement du Canada avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse. BAC a une [vision solide](#) du reste de la décennie, et elle fera la démonstration de son nouveau modèle de prestation de services et de sa vision du numérique lorsqu'elle

ouvrira l'installation Ādisōke, un projet mené conjointement avec la Bibliothèque publique d'Ottawa, en 2026.

Les Archives nationales ont pour mission commune de documenter la gouvernance du pays : ses structures, ses débats, ses réussites et ses défis. Elles favorisent la transparence et la responsabilisation dans les pratiques gouvernementales et offrent aux citoyens la possibilité de se renseigner sur leur histoire et leur culture. Bref, elles préservent la mémoire collective. À l'échelle mondiale, BAC est un exemple remarquable de bibliothèque et d'archives nationales dont le vaste mandat sert la population canadienne, la volonté des élus de maintenir un gouvernement ouvert et l'engagement à améliorer l'accessibilité et la transparence. Les transformations numériques audacieuses à BAC exigent une augmentation modeste et soutenue des investissements du gouvernement du Canada.

Recommandation :

- 4) Que le gouvernement augmente de 35 M\$ le budget de base de BAC afin d'optimiser l'utilisation des technologies numériques et d'accélérer la transition vers l'environnement numérique du patrimoine documentaire et de la tenue des dossiers du gouvernement fédéral.